## Dossier de concertation

# Projet de parc photovoltaïque Commune d'AUXONNE

Mise à disposition : du 07/01/22 au 21/01/22









## Table des matières

lable des matières	1
La concertation préalable	2
Objet de la concertation préalable	2
Durée de la concertation préalable	2
Modalités de la concertation préalable	2
Pendant toute la durée de la concertation	2
A l'issue de la concertation	2
A propos d'ABO Wind	3
ABO Wind dans le monde	3
Indépendance et solidité financière	3
ABO Wind en France	4
Notre métier	4
Un projet concerté et adapté	5
Une équipe de spécialistes au service du projet	5
Contexte de la filière photovoltaïque	6
Les objectifs	6
Puissance raccordée en France	6
Puissance raccordée en Région	7
L'énergie solaire	8
Principe de fonctionnement	8
Une énergie aux multiples atouts	9
Le projet d'Auxonne	10
Objectifs et caractéristiques principales du projet	10
Le choix du site	10
L'implantation envisagée	12
Le planning prévisionnel	13
Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement	14
L'étude d'impact	14
Premiers résultats de l'étude « paysage et patrimoine »	15
Premiers résultats des études naturalistes	21
Solutions alternatives envisagées	31
Mesures d'évitement, réduction et compensation	31
Annexe : Registre des observations	32



## La concertation préalable

#### Objet de la concertation préalable

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque sur une parcelle de 6,5 hectares appartenant à la commune d'Auxonne.

La commune d'Auxonne correspond au <u>territoire concerné</u> par ce projet. Son développement fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire.

Cette procédure a pour but de recueillir les observations du public portant sur les <u>objectifs et caractéristiques principales du projet</u>; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur <u>l'environnement</u>; et la mention des <u>solutions alternatives envisagées</u> présentés dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

#### Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera du vendredi 07 janvier au vendredi 21 janvier 2022 inclus.

#### Modalités de la concertation préalable

Pendant toute la durée de la concertation

Le présent dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie d'Auxonne pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/auxonne.html

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie d'Auxonne (annexe du présent dossier)
- par correspondance à l'adresse suivante :
   ABO Wind, à l'attention de Baptiste Hillairet 75 rue de la Villette Le Galaxie 69003 Lyon ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : baptiste.hillairet@abo-wind.fr ;
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet :

#### A l'issue de la concertation

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées. Le <u>bilan de cette concertation sera rendu public</u>. Il sera disponible en mairie d'Auxonne ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les <u>mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation</u>.



## A propos d'ABO Wind

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

#### **ABO** Wind dans le monde

AND ARTH

800 collaborateurs



 3,6 GW développés dont
 1,7 GW développés et construits par ABO Wind



- 17 GW en développement
- Dans 16 pays et sur 4 continents





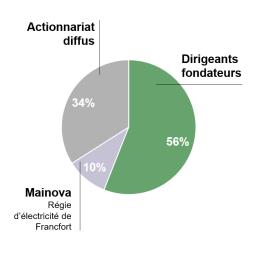
#### Indépendance et solidité financière

#### Le Groupe est indépendant vis à vis :

- Des constructeurs ;
- De tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité).

Le Groupe se développe sur fonds propres.

Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.





#### **ABO Wind en France**



En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de près de **150 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

**73 MW** supplémentaires sont en train ou en voie d'être construits et seront prochainement raccordés au réseau public d'électricité.

ABO Wind travaille sur un portefeuille d'environ **1,5 gigawatts** de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

#### Notre métier

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Wind propose une prestation complète et à la pointe de réalisation de parcs renouvelables « **clés en main** », c'est-à-dire du développement du projet jusqu'à l'exploitation technique et administrative du parc et son démantèlement, en passant par la construction et le montage financier.

#### Développement



- Identification du site.
- Diagnostic technique et environnemental.
- Dimensionnement du projet et production de l'étude d'impact.
- Instruction et obtention du Permis de construire.
- Obtention d'un tarif de vente de l'électricité.

**Financement** 



- Adaptation aux besoins et exigences spécifiques à chaque projet.
- Elaboration de plan de financement.
- Optimisation du financement bancaire du projet.
- Pérennisation de l'investissement en fonds propres dans la société de projet via cession.

Construction et raccordement



- Préparation du site.
- Pose de la clôture.
- Câblage et raccordement électrique interne.
- Installation des structures porteuses.
- Pose des panneaux photovoltaïques.
- Mise en service.

#### Exploitation



- Surveillance sur site et optimisation du fonctionnement des installations.
- Maintenance (préventive ou curative) des installations.
- Gestion administrative et financière.

Démantèlement ou renouvellement



#### Un projet concerté et adapté

La communication et l'information sont la clé pour respecter les enjeux du territoire. La concertation se matérialise tout au long de la vie du projet par le partage de l'information et le soutien des acteurs locaux pendant le développement et la construction de celui-ci. Afin que les citoyens et autres acteurs du territoire s'approprient le projet, il est important qu'ils disposent d'une information claire sur le contenu du projet, son planning, sa finalité.

#### Une équipe de spécialistes au service du projet

Parce que le photovoltaïque est une énergie de territoire, ABO Wind propose un développement **respectueux des enjeux locaux**. Chaque service, en concertation, apporte sa vision stratégique au projet pour qu'il respecte les exigences techniques, sociales et économiques. Un développement poussé et précis permet d'aboutir à une construction sécurisée et de qualité.





### Contexte de la filière photovoltaïque

#### Les objectifs

Afin de répondre à l'urgence écologique et climatique, la France a inscrit l'objectif d'une **neutralité carbone** dans sa législation à travers l'article 1<sup>er</sup> de la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Le Gouvernement a fixé l'objectif de diviser les émissions de gaz à effet de serre par six au moins d'ici 2050.

Les deux grands leviers de la décarbonation de l'énergie en France sont de réduire notre consommation d'énergie et de diversifier notre mix énergétique. Ce dernier doit évoluer vers la sortie progressive des énergies fossiles et le **développement des énergies renouvelables**.

#### Puissance raccordée en France

Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020.

En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, les objectifs de la PPE à l'horizon 2028 sont d'atteindre entre 35 100 et 44 000 MW d'installations raccordées dont 349 MWc en Bourgogne-Franche-Comté (Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE). Il nous reste encore du chemin à parcourir :

Objectif haut de la PPE en 2028

29 %

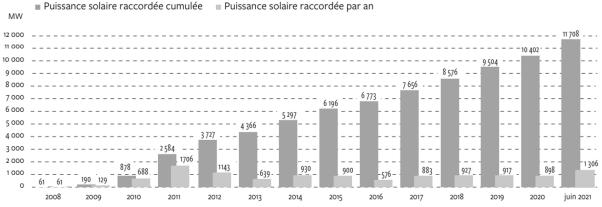
Objectif bas de la PPE en 2028

raccordés en France
au 30 juin 2021 \*

\* (Source: SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE).

L'énergie photovoltaïque a un fort potentiel de développement et joue un rôle important dans la transition énergétique.

Un développement croissant de l'énergie solaire en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement.

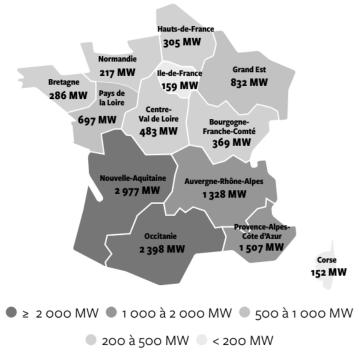


RTE - Panorama de l'électricité renouvelable



#### Puissance raccordée en Région

## Puissance solaire installée par région au 30 juin 2021



RTE - Panorama de l'électricité renouvelable

Le SRADDET **Bourgogne-Franche-Comté** et le scénario RÉPOS (Région à Energies Positives) fixent un objectif de développement ambitieux du solaire photovoltaïque faisant passer la puissance installée à 3 800 MWc en 2030 et 10 800 MWc en 2050.

Accueillir un projet photovoltaïque sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.



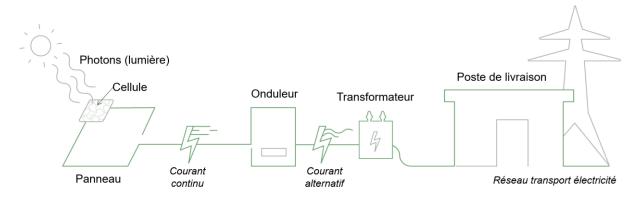
#### L'énergie solaire

#### Principe de fonctionnement

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire, grâce à une cellule photovoltaïque, de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire.

Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module (ou panneau) solaire photovoltaïque, qui lui-même est regroupé avec d'autres pour former des tables de modules.

Après transformation du courant continu en courant alternatif par un onduleur, des transformateurs élèvent la tension électrique pour que celle-ci atteigne les critères d'injection dans le réseau. Les câblages en courant alternatif transportent alors le courant jusqu'aux compteurs (postes de livraison) qui mesurent l'électricité envoyée sur le réseau extérieur.



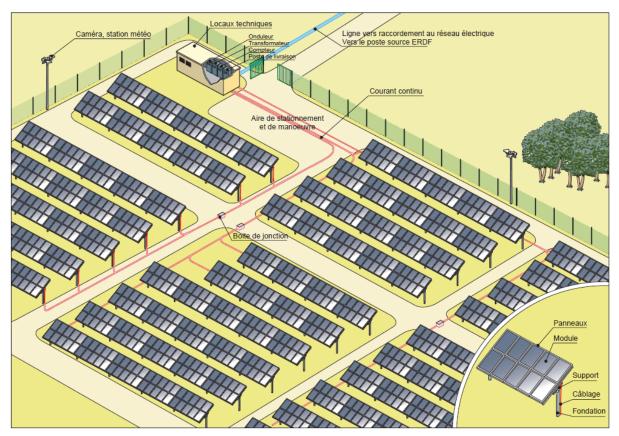
L'implantation de centrales au sol permet un choix de l'orientation, de l'inclinaison et de l'espacement entre les rangées de modules qui assurent la meilleure productivité.



© ABO Wind - Parc photovoltaïque de Malborn en Allemagne



Voici le schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public :



Source: Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol – MEDDTL, avril 2011

#### Une énergie aux multiples atouts

Une fois installé, un panneau photovoltaïque utilise l'énergie du soleil pour produire de l'électricité. Cette ressource inépuisable permet la production d'énergie propre à travers une technologie sûre et fiable. La maintenance et l'installation des modules sont faciles, et le photovoltaïque se recycle.

**Soren** est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France. Il bénéficie d'une longue expérience sur le sujet. Aujourd'hui, le taux de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec cadre en aluminium est de **94.7%**.

D'autres avantages peuvent être listés :

- Production d'électricité en zones rurales isolées
- Valorisation écologique de terrains
- Création d'emplois
- Revenus fonciers locaux
- Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Etc.



## Le projet d'Auxonne

#### Objectifs et caractéristiques principales du projet

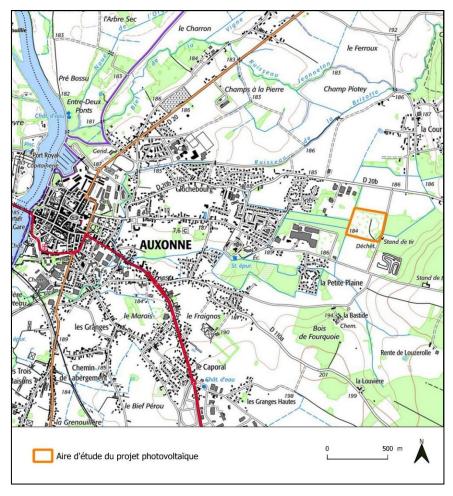
#### Le choix du site

Le projet à l'étude concerne l'aménagement d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Auxonne, au lieu-dit « La Grande Plaine », dans le département de la Côte-d'Or (21).

La commune d'Auxonne possède sur son territoire une installation de stockage de déchets inertes qui est arrivée en fin d'exploitation en 2020. Le Conseil Municipal a souhaité valoriser ce site grâce à la production d'électricité renouvelable.

Le site s'insère dans un environnement de périphérie urbaine. Il est entouré de parcelles agricoles au Nord et au Sud, de milieux boisés à l'Ouest et à l'Est et de plusieurs sites anthropisés (déchetterie, circuit de motocross, stand de tir et zone d'activité économique). Les habitations les plus proches se trouvent dans le lotissement de la Petite Plaine et au lieu-dit la Cour.

Une route communale longe le site sur sa partie Est et connecte la rue de Moissey (RD20b) à la rue de de Chevigny.



Situation du site d'étude - 2020 © NCA.



Le site envisagé pour accueillir le parc photovoltaïque a connu plusieurs usages au cours des dernières décennies.

De 1980 à 1998, une décharge communale d'ordures ménagères a été exploitée sur la partie Ouest. A partir du printemps 2002, des travaux de réaménagement ont été réalisés sur la partie Est pour prévoir l'ouverture d'une installation de stockage de déchets inertes (matériaux de construction, gravats, ...). Cette dernière est restée en activité jusqu'en 2020 et n'accueille désormais plus de déchets.

Une réflexion a alors été menée par la Mairie d'Auxonne qui souhaite que le site conserve une vocation économique, tout en prévoyant une activité compatible avec ses usages passés. L'installation de panneaux photovoltaïques et la production d'électricité renouvelable se sont avérés être le choix le plus adapté.

#### Les parcelles du site appartiennent toutes à la Commune d'Auxonne.

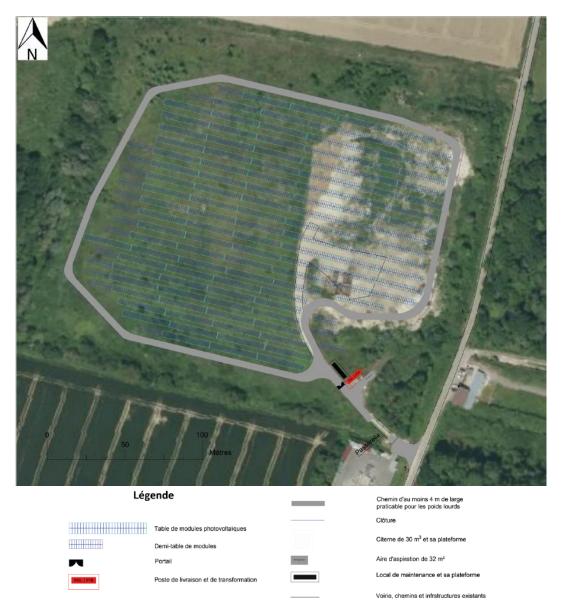


Localisation du parcellaire © NCA

La commune d'Auxonne est à ce jour assujettie au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17/12/2009. Le site de l'ancienne l'installation de stockage de déchets inertes se situe en zone N. Le PLU devra faire l'objet d'une modification pour rendre le projet compatible et ainsi obtenir un permis de construire.



#### L'implantation envisagée



Plan d'implantation envisagé © ABO Wind

Surface du site d'étude : 6 hectares environ

Surface du site d'implantation : 3,8 hectares

Nombre de modules : 6 700 modules environ

Puissance du parc : 3,6 MWc environ

**Espace inter rangées**: 2,8 à 3,8 mètres

**Estimation de la production électrique annuelle** : 4 600 MWh environ, soit l'équivalent de plus de 2 500 personnes alimentées en électricité renouvelable (tous types de logements et

chauffages confondus, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)



\* Le montant de l'investissement d'un projet varie en fonction de ses caractéristiques. Dans le prix global d'un système photovoltaïque, il faut prendre en compte :

- Les frais liés au développement, dont les études
- Le coût du matériel et de son installation (plus de 75% de l'investissement total, dont presque 50% pour les modules seuls)
- Le coût de raccordement au réseau
- Les coûts financiers

Le plan d'implantation et les données présentées ci-dessus prennent en compte les résultats des diverses études qui ont été menées sur site et les avis formulés par les administrations et gestionnaires de réseaux consultés.

A ce stade du projet, ce plan n'est pas définitif. Il sera arrêté à l'issue de la concertation préalable et de la finalisation de l'étude d'impact.

#### Le planning prévisionnel

Actions	2020	Mise en concurrence par la Mairie d'Auxonne Présentation du projet au Conseil Municipal
réalisées	Printemps – Eté 2021	ABO Wind est sélectionné pour développer le projet photovoltaïque Signature des accords fonciers Consultation des services de l'Etat Lancement des études naturaliste et paysagère
	Automne – Hiver 2021	Définition des enjeux naturalistes et paysager Dimensionnement du projet Etude d'impact
Actions à venir	2022	Concertation préalable volontaire Finalisation de l'étude d'impact Dépôt de dossier de permis de construire
	2023	Instruction du dossier Enquête publique d'un mois Demande de raccordement Obtention du permis de construire Financement du projet
	2024	Construction du parc Raccordement Mise en service du parc



#### Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement

#### L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets paysager, faune, flore et milieux naturels, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc y sont soumis. Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

Les études correspondantes à chaque volet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

#### Pour le projet d'Auxonne :

Domaine d'expertise	Bureau d'Etudes	Intervenants	Lancement des études
Faune terrestre, avifaune et chiroptères	TAUW	Anthony GUERARD  Marie-Laure BONNEFOY  Vincent BOURRET	03/2020
Flore, habitats naturels et inventaire zones humides	TAUW	Anthony GUERARD  Marie-Laure BONNEFOY  Vincent BOURRET	03/2020
Paysage, patrimoine et photomontages	TAUW	Claire DUROUX Julie ESTIVAL	03/2020
Etude d'impact sur l'environnement	TAUW	Anthony GUERARD	09/2020

#### Ces études se déroulent en trois temps :

- 1. Etat initial : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
- Evaluation des impacts: analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.



 Proposition de mesures : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Concernant le projet d'Auxonne, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'évaluation des impacts est en cours. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.

Premiers résultats de l'étude « paysage et patrimoine »

L'étude « paysage et patrimoine » a démarré au mois de mars 2020. Les résultats de cette étude seront présentés dans l'étude d'impact environnemental.

Conformément au Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol (MEDDTL, avril 2011) :

- « Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage :
  - L'emprise des installations ;
  - La géométrie, la taille, la hauteur, la densité, la couleur et la brillance des modules ;
  - L'implantation des panneaux par rapport à la topographie du site (plaines, pentes vallonnées) et à l'occupation du sol (terres agricoles, espaces boises, végétation naturelle);
  - Les dépendances de l'installation (voies d'accès, clôture, bâtiment de l'onduleur, etc.). »

Ainsi, l'analyse se positionne sur 3 échelles :

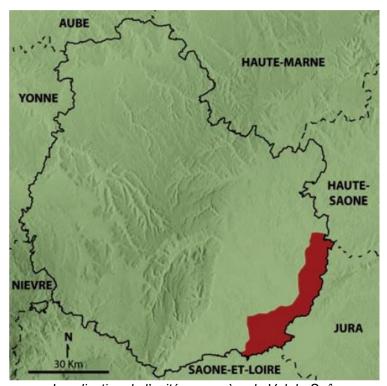
- Une aire d'étude éloignée (rayon de 5 kms)
- Une aire d'étude rapprochée (rayon de 500 à 800 m).
- Une aire d'étude immédiate : le site d'étude circonscrit dans ses limites foncières

Le site d'implantation est une ancienne installation de stockage de déchets inertes située dans la vallée de la Saône et plus exactement à la sortie de la cité historique d'Auxonne, dans une zone d'activités mixtes et aux abords de la forêt des Crochères définissant les prémices du massif du Jura.



#### L'unité paysagère :

L'Atlas des paysages de Côte-d'Or regroupe 13 unités paysagères sur le département. La zone d'étude est localisée à l'extrémité sud-est du département, dans l'unité paysagère du Val de Saône.



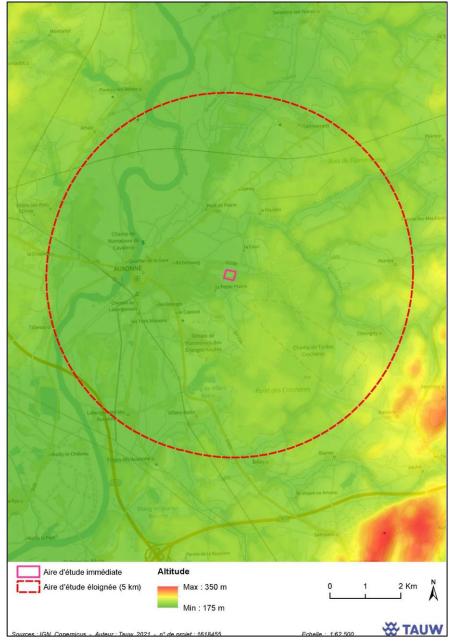
Localisation de l'unité paysagère du Val de Saône (Source : Atlas des paysages de la côte d'Or – Préfecture de la Côte d'Or)

Cette unité paysagère est marquée par le lit majeur de la Saône, jusqu'au rebord des premières terrasses alluviales. Elle comprend le point le plus bas du département, en aval de la rivière, qui s'écoule entre 170 et 180 m. Un talus, d'une quarantaine de mètres de haut, borde le Val de Saône à l'Est en rive gauche. Le dénivelé d'une dizaine de mètres est plus doux à l'Ouest, en rive droite. La hauteur, bien que relativement faible, permet aux villages de se maintenir hors des eaux lors des fréquentes inondations de la plaine.

#### La topographie:

L'aire d'étude éloignée se situe au cœur de la vallée de la Saône où l'altimétrie varie entre 180 et 230 m d'après le Nivellement Général de la France (NGF). L'altimétrie varie peu au niveau de la plaine alluviale de la Saône et de ses abords sur la moitié Ouest de l'aire d'étude éloignée puis augmente de manière plus marquée sur la moitié Est avec des petits plateaux entrecoupées de ruisseaux, prémices du massif du Jura.





Altimétrie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée © TAUW

La topographie de l'aire d'étude rapprochée est marquée par son usage historique de stockage de déchets. Les zones de stockages forment ainsi un plateau dont la hauteur atteint environ 8 m par rapport au sol sur les abords de l'installation de stockage de déchets inertes, permettant parfois des visibilités depuis les alentours directs.



#### La perception visuelle :

Les visibilités du site sont rapidement limitées à l'Est et au sud par les reliefs composés de boisements, forêts, cultures et prairies. Quelques hameaux se présentent sur une butte plus au Nord et pourraient engendrer des vues semis-lointaines (rayon de 1 à 3 km). Le centre urbain d'Auxonne, où les enjeux sont les plus forts, est à une altitude similaire des abords de l'installation de stockage de déchets inertes. Seules les habitations les plus proches devraient avoir des vues sur le parc photovoltaïque.

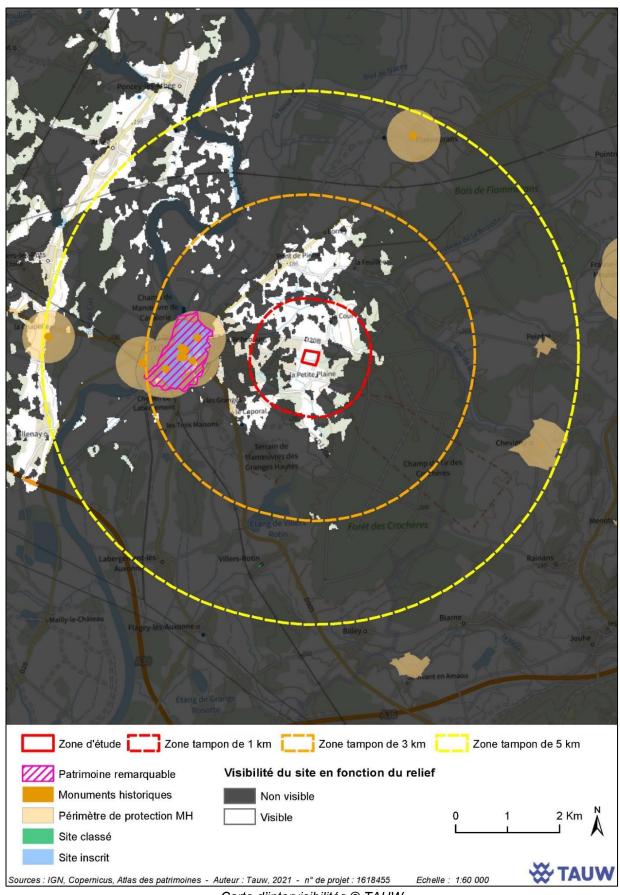
La zone de visibilité du site est assez réduite et limitée à un rayon d'environ 2 km autour du site d'étude. Le centre-ville d'Auxonne et ses éléments patrimoniaux sont hors champ. A noter que l'identification des zones d'intervisibilités ne se base que sur la topographie et ne prend pas en compte la végétation.

L'étude de perception visuelle est réalisée suivant 4 niveaux de perception :

- 1. Les perceptions exceptionnelles liées à la présence de points de vue dominants ;
- 2. Les perceptions proches, définies dans un rayon de moins de 1 km. La perception du site peut être totale ou partielle en fonction des écrans potentiels (topographie, végétation, bâtiments...) pouvant masquer une partie du site ;
- 3. Les perceptions semi-lointaines définies dans un rayon de 1 à 3 km autour du site ;
- 4. Les perceptions lointaines définies dans un rayon de 3 à 5 km.

La carte suivante présente l'ensemble des points géographiques depuis lesquels le futur parc photovoltaïque pourra potentiellement être visible. Ce sont les zones non grisées ci-contre :





Carte d'intervisibilités © TAUW



L'analyse a été réalisée en hiver, puisque c'est la période de l'année pendant laquelle la visibilité est la plus importante du fait de l'absence de feuillages. Ainsi, toutes les vues potentielles, y compris celles qui seraient très limitées voire inexistantes en période de feuillage dense (mai à octobre), sont prises en compte dans l'étude.

<u>Enjeux de perception aux abords immédiats</u>: La zone d'étude est longée sur sa limite Est par une voie communale. Les activités proches : déchetterie, stand de tir, terrain de kart, surfaces agricoles, industries n'entrainent pas d'enjeu particulier. Notamment parce que les franges boisées plus ou moins clairsemées sur les limites Ouest, Sud et Est limitent les visibilités directes.

Enjeux de perception proche (<1 km): Les visibilités les plus proches existent depuis la voie communale à 250 m au Sud et la voie départementale à 200 m au Nord. Les enjeux restent modérés. La présence de lotissements et hameaux au Sud-Ouest et Nord-Est impliquent une attention particulière bien que les perceptions visuelles vers le site soient partielles et limitées par des franges boisées. De ce fait, les haies présentes sur le site en limite de propriété devront être au maximum conservées.

Enjeux de perception moyenne (entre 1 et 3 km) : Dans le périmètre compris entre 1 et 3 km, les zones de visibilité potentielles qui apparaissent en clair se limitent à la bordure du plateau de la plaine alluviale de la Saône où se trouve le centre historique d'Auxonne et à quelques secteurs urbains au Sud-Ouest. La majorité de ces zones correspond à des secteurs urbanisés (habitations, éléments patrimoniaux) depuis lesquelles les visibilités sont peu nombreuses grâce à la topographie relativement plane et à la présence d' « écrans urbains » entre le site et les zones de visibilités. Aucun des éléments patrimoniaux présents sur la zone ne présente de visibilité sur l'aire d'étude immédiate.

Enjeux de perception lointaine (entre 3 et 5 km): La carte d'intervisibilités montrent quelques visibilités sur le site depuis la plaine alluviale de la Saône, à l'ouest d'Auxonne, où l'occupation des sols est essentiellement agricole de par la fertilité des sols et le risque d'inondation. En général, dans ce périmètre, les vues sont très rares. Il faut chercher assidûment le site entre la végétation et les reliefs pour l'apercevoir partiellement. Les zones de visibilités en limite des 5 km correspondent à des zones d'habitations mais la distance, les aménagements et la végétation rendent le site non visible.



#### Premiers résultats des études naturalistes

Les inventaires réalisés durant le cycle biologique 2021 ont permis de mettre en évidence la présence de milieux et habitats ainsi que d'un certain nombre d'espèces, tel que présenté ciaprès.

L'étude naturaliste a été menée à 3 échelles :

- Une aire d'étude éloignée (rayon de 5 kms)
- Une aire d'étude rapprochée (rayon de 500 à 800 m)
- Une aire d'étude immédiate : le site d'étude circonscrit dans ses limites foncières

#### La flore et les habitats :

8 habitats naturels ont été identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate. Aucun habitat d'intérêt communautaire (inscrit à la directive Natura 2000 « habitats, faune flore »), n'a été identifié.

Les habitats présentant des enjeux sont les habitats aquatiques, humides et boisés localisés sur les pourtours de l'aire d'étude immédiate. Ces habitats sont en dehors du périmètre envisagé pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Les secteurs en prairie, fourrés et friche présentent une diversité et une qualité d'habitat moindre mais une résilience beaucoup plus forte aux perturbations, ils présentent ainsi des enjeux faibles.





Cartographie des habitats naturels de l'aire d'étude immédiate © TAUW



#### Les oiseaux :

Au cours de ces expertises, au total 41 espèces d'oiseaux nicheurs (probables ou certains) ont été recensées dans l'aire d'étude rapprochée parmi lesquelles :

- 23 espèces nicheuses recensées sur l'aire d'étude immédiate.
- 18 espèces nicheuses recensées uniquement dans l'aire d'étude rapprochée (rayon de 500 à 800 m).

Parmi les espèces observées sur site, on retrouve notamment :







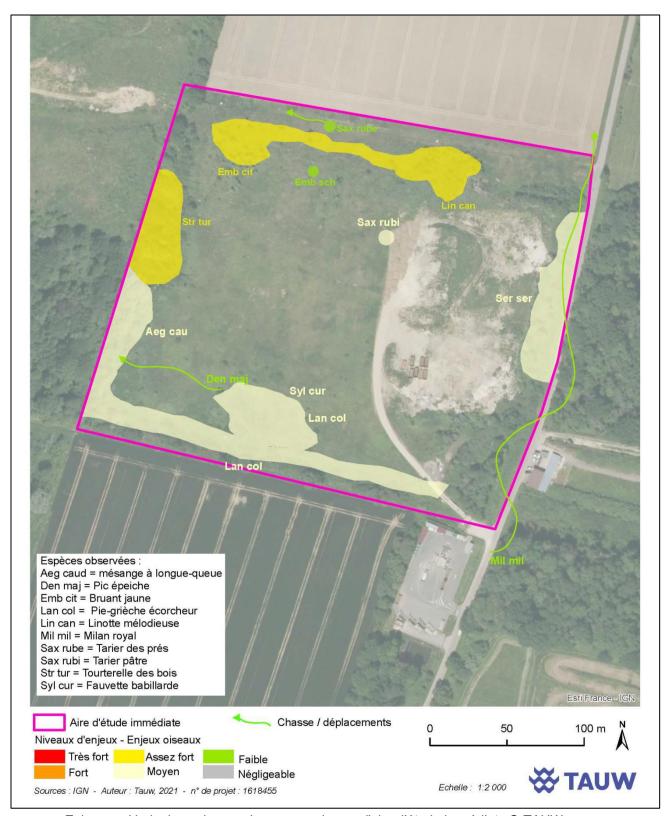
Fauvette babillarde

Tarier pâtre (mâle)

Chardonneret élégant

Les enjeux ornithologiques sur l'aire d'étude immédiate sont moyens à assez-forts et principalement localisés au niveau des fourrés arbustifs et buissonnants, ou en lisière du boisement ouest.





Enjeux ornithologiques locaux de conservation sur l'aire d'étude immédiate © TAUW



#### Les chauves-souris (chiroptères) :

Trois sessions d'écoutes manuelles au sol ont été réalisées entre avril et août 2021, soit une par phase d'activité des chiroptères. Elles se sont déroulées en conditions adaptées pour l'inventaire, soit par des températures supérieures à 10°C, vent faible à nul et absence de pluie. Sur l'ensemble des trois prospections, sept espèces de chauve-souris ont pu être identifiées.

Il apparait clairement que le boisement humide situé à l'est du site étudié est l'habitat le plus fréquenté quel que soit la période, pour la chasse et les déplacements. Il doit également accueillir des gîtes arboricoles pour certaines espèces comme les Noctules commune et de Leisler. Les autres habitats, inventoriés sur l'aire d'étude immédiate, sont des lieux de transit et de chasse secondaires vers d'autres zones de chasse préférentielles et/ou vers les gîtes de mise-bas (boisement est).





Enjeux chiroptérologiques © TAUW

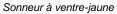


#### Les amphibiens :

Neuf espèces d'amphibiens protégées ont été détectées, principalement en bordure de l'aire d'étude immédiate lors des prospections de terrain. Les fossés bordant l'aire d'étude immédiate au nord et à l'est sont favorables à la reproduction des amphibiens, et plusieurs espèces y ont effectivement été observées.

#### Parmi lesquelles on retrouve :







Triton crêté

Les enjeux batrachologiques locaux sur l'aire d'étude immédiate sont moyens à forts et localisés dans les fossés situés en limites Nord et Est.





Localisation des amphibiens observés en 2021 © TAUW



#### Les reptiles :

Sur l'aire d'étude immédiate et ses abords, une seule espèce de reptile protégée a été détectée : le Lézard des murailles. Plusieurs habitats sont pourtant favorables à la reproduction et à la thermorégulation des reptiles sur le site : fourrés, lisières arborées et arbustives bien exposées, zones pierreuses.

Les enjeux herpétologiques (liés aux reptiles) sur l'aire d'étude immédiate sont faibles et principalement localisés au sein des lisières et habitats pionniers bien exposés.

#### Les insectes :

17 espèces d'orthoptères non protégées (sauterelles, criquets, grillons) ont été détectées dans l'aire d'étude immédiate et sur ses abords.

8 espèces d'odonates (libellules) non protégées ont été détectées lors des différentes sorties de terrain.

19 espèces de rhopalocères (papillons de jour ou Zygènes) non protégées ont été détectées sur l'aire d'étude immédiate et ses abords.

Une seule espèce de coléoptère saproxylique non protégée a été observée sur le site : la Petite biche (Dorcus parallelipipedus). La larve de ce coléoptère effectue un cycle de plusieurs années dans du gros bois mort de différentes natures (tronc, branche, souche, racines), à décomposition avancée.

Les enjeux entomologiques de l'aire d'étude immédiate sont globalement faibles à assez-forts. Cependant, ces enjeux se situent principalement sur les pourtours de l'aire d'étude immédiate, au niveau des espaces aquatiques, humides et boisés, espaces qui ne seront pas concernés par les aménagements du projet.



#### Synthèse des enjeux écologiques :



Localisation des enjeux écologiques © TAUW



#### Solutions alternatives envisagées

Mesures d'évitement, réduction et compensation

Au cours du développement d'un projet photovoltaïque, des pistes de réflexion sont examinées avec les bureaux d'études pour éviter ou réduire les impacts liés au projet, et en dernier lieu, compenser les impacts résiduels importants et persistants après la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction.

#### Prise en compte des enjeux environnementaux :

Les inventaires du volet faune, flore, milieux naturels, ont mis en évidence des enjeux d'importance variée. La parcelle principale du projet, ancienne décharge d'ordures ménagères et de déchets inertes, présente des enjeux faibles à négligeables.

Les enjeux principaux (modérés à forts) se concentrent sur les pourtours du site où l'on retrouve :

- des milieux humides (fossés encadrants le site, notamment au Nord) accueillants des espèces d'amphibiens et d'odonates (libellules) protégés,
- des strates arbustives et arborées accueillant l'essentiel du cortège des oiseaux nicheurs sur site et constituant par ailleurs un secteur de chasse et de transit pour un ensemble d'espèces de chauve-souris.

Le projet d'implantation prévoit ainsi l'évitement des :

- Zones humides en bordures de l'aire d'étude immédiate.
- Les linéaires de haies arbustives et arborées présents en bordure de l'aire d'étude immédiate.

Ces mesures d'évitement ont réduit l'emprise du parc photovoltaïque de manière importante (voir plan d'implantation).

#### Intégration paysagère :

L'analyse paysagère du projet a démontré que les enjeux principaux sont liés à la présence de secteurs d'habitations à proximité du site.

Pour autant, les franges boisées et arborées limitent rapidement les vues vers le projet. Une mesure de plantation et de densification des franges existantes permettra de réduire les visibilités.

Des photomontages sont en cours de réalisation pour permettre de visualiser l'intégration du parc dans son environnement.

#### Réduction des impacts du chantier de construction :

Le planning des travaux sera adapté de manière à minimiser les impacts sur le milieu naturel environnant.



## **Annexe: Registre des observations**

# OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet de parc photovoltaïque Commune d'Auxonne (21130)

DATE: le 7 janvier 2022

**HEURE:** 

**CACHET DE LA MAIRIE:** 





Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :
Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :





Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :
Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :







Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :
Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :



Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :
Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :



Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :
Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :





Nom Prénom :Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :
Nom Prénom :
Adresse postale :
Adresse email :
Observations concernant le projet photovoltaïque :





Baptiste Hillairet Responsable de projets

T: 04 81 09 18 35

baptiste.hillairet@abo-wind.fr

#### **ABO Wind**

75 rue de la Villette Le Galaxie 69003 Lyon

www.abo-wind.fr

